

MODE OPÉRATEUR

ZONE À ENVIRONNEMENT MAÎTRISÉ — ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Vérification du maintien de l'humidité dans les limites de maîtrise

1

MESURE DE L'HYGROMÉTRIE

Objet, méthode, appareillage et valeurs cibles

Objet

Démontrer la **capacité du système de traitement d'air** de la salle propre à **maintenir le niveau d'humidité de l'air** à l'intérieur des limites de maîtrise.

Contexte réglementaire

- ▶ **NF EN ISO 14644-3** — fixe les méthodes d'essais à utiliser dans les salles propres et environnements maîtrisés.
- ▶ **NF S90-351** (avril 2013) — fixe les exigences applicables aux ZEM des établissements de santé.
- ▶ **ISO 7726** — spécifie les caractéristiques des appareils de mesure des grandeurs physiques d'une ambiance thermique.

Mode opératoire

L'essai est effectué **après les essais d'uniformité de l'écoulement de l'air**, après **réglage de la régulation** du système de conditionnement d'air et après **stabilisation des conditions**.

- ▶ Mesurer l'hygrométrie en **au moins un point par zone d'humidité**.
- ▶ Stabilisation du capteur pendant **au moins 5 minutes**.
- ▶ Les **points de mesure**, la **fréquence**, les **intervalles** et la **période d'enregistrement** font l'objet d'un accord entre le client et le fournisseur.
- ▶ Le mesurage de l'**humidité** est effectué **en même temps que celui de la température**.

Appareillage

Le mesurage est effectué à l'aide d'un **capteur** présentant une exactitude conforme aux exigences de l'**ISO 7726**. L'exactitude de mesurage minimale est de **1/5 de la plage admissible** d'humidité entre le point de consigne et la plage de variation maximale admissible par rapport à celui-ci. L'appareil doit posséder un **certificat d'étalonnage en cours de validité**.



APPAREILLAGE RECOMMANDÉ

Appareil multifonction — Type AMI 300

Sonde capacitive permettant la mesure simultanée de l'**humidité relative** (% HR) et de la **température** (°C), conforme aux exigences de résolution et d'exactitude requises par l'ISO 7726.

Valeurs cibles

Pas de seuil réglementaire

Il n'existe **pas de limite de plages réglementaires** pour l'hygrométrie en ZEM hospitalière. Les valeurs constatées sont consignées **à titre indicatif** dans le rapport d'essai, en regard du point de consigne et des conditions ambiantes au moment de la mesure.